

Le sénateur Graham: Honorables sénateurs, il vaudrait mieux, je crois, poser cette question et les autres à l'administrateur de la conférence au sommet lors de la réunion qui aura lieu jeudi matin. Comme le sénateur Marshall est également un membre important de ce comité, je suis persuadé qu'il pourra alors obtenir les renseignements qu'il demande.

L'honorable G. I. Smith: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question supplémentaire au président du comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration. Bien que je n'en sois pas certain, je suppose que la juridiction du gouvernement du Canada s'étend à toute propriété canadienne, y compris le Sénat et les Communes. Je me demande si l'honorable sénateur pourrait nous dire qui au juste exerce cette autorité et peut ordonner aux sénateurs de faire ceci ou cela à l'heure actuelle. Il me semble que c'est une question qui intéresse tous les honorables sénateurs. Mon bureau n'étant pas dans cet édifice, ces dispositions ne me toucheront pas du tout, sauf erreur. Cependant, d'après la tournure des événements, peut-être viendront-ils ici pour déloger les membres de l'opposition. De toute façon, qui détient cette autorité?

Le sénateur Graham: Les honorables sénateurs savent qu'on a établi un secrétariat spécial présidé par M. Derek Burney, ancien distingué ambassadeur du Canada. Il y a quelques mois, lorsque nous avons appris pour la première fois qu'on aurait besoin de ces locaux, le comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a tenu une séance où tous les membres du comité ont été mis au courant des faits alors connus. Nous avons voté en faveur de la proposition qu'on nous avait formulée afin de laisser les locaux libres aux gens qui en auraient besoin entre la date mentionnée et la date où nous les regagnerions.

L'honorable Fernand E. Leblanc: Honorables sénateurs, comme je suis de ceux qui ont été déplacés, j'aimerais savoir pourquoi le deuxième niveau présente plus de risques, au point de vue de la sécurité, que le premier ou le troisième. On a convenu que le deuxième niveau présentait des risques, alors nous l'avons libéré vendredi dernier. Mais pourquoi cela ne s'applique-t-il pas également au premier niveau? Je crois savoir qu'il est beaucoup plus facile d'assurer la sécurité du premier niveau que du second. On m'a déplacé, j'accepte la situation, mais elle me déplaît.

Le sénateur Graham: Honorables sénateurs, je le répète, je suis sûr que jeudi matin vous obtiendrez réponse à toutes ces questions. Les sénateurs qui sont membres du comité n'ignorent pas que les réunions des chefs d'État se tiendront au deuxième niveau de l'édifice de l'est et que les chefs d'État eux-mêmes occuperont pour leurs travaux personnels les locaux actuellement réservés aux sénateurs.

Le sénateur Asselin: Qui va avoir mon bureau?

Le sénateur Smith: Honorables sénateurs, permettez-moi de poser une question supplémentaire. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la réponse que le président du comité de la régie intérieure, des budgets et l'administration a donnée tout à l'heure à ma question supplémentaire.

[Le sénateur Marshall.]

● (2050)

Je pourrais peut-être dire ce que je crois avoir compris et lui demander de me dire si c'est exact. Je crois qu'il a dit que l'administrateur du secrétariat de sa conférence qu'il a qualifié de «distingué ancien ambassadeur» mais dont j'ai oublié le nom, était chargé de trouver des locaux pour les participants de cette conférence et leurs accompagnateurs, que cet administrateur avait présenté une demande au comité de la régie intérieure du Sénat pour qu'on libère certains locaux du Sénat et que ledit comité aurait accepté un certain nombre de choses. Comme je ne fais pas partie du comité et que je voudrais bien savoir ce qu'il en est, je me demande s'il pourrait me dire si j'ai bien compris la chose dans les grandes lignes et, le cas échéant, s'il pourrait nous préciser ce qui a été convenu avec le comité de régie intérieure.

Le sénateur Graham: Honorables sénateurs, je n'ai pas la chose à la mémoire et je pense qu'il serait préférable de déposer ultérieurement—demain ou jeudi—le procès-verbal de la réunion au cours de laquelle cette discussion a eu lieu. Peut-être pourrions-nous également déposer la demande d'attribution de locaux ainsi que les conclusions qui ont été tirées lors des délibérations du comité de régie intérieure.

Le sénateur Smith: Je suis d'accord; mais peut-être le Président pourrait-il me dire si je me suis bien rappelé ce qu'il a dit au sujet de la personne qui a demandé cela, de qui était chargé de cela et ainsi de suite.

Le sénateur Graham: Oui. J'ai compris la même chose que vous.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'INTERDICTION DE LA SACCHARINE

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Les honorables sénateurs seront sans doute heureux d'apprendre que j'interviens sur un sujet beaucoup moins amer que les choses dont il a été question ce soir.

Je veux parler de l'interdiction de l'emploi de la saccharine dans notre pays. Les honorables sénateurs se souviennent que le Sénat s'est beaucoup intéressé à cette question il y a plusieurs années, qu'il a renvoyé ce dossier au comité sénatorial de la santé, du bien-être et des sciences. A cette époque, certains d'entre nous ont estimé que le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social agissait peut-être un peu prématurément et qu'il était peut-être allé trop loin.

Si je soulève cette question maintenant, c'est parce que d'après un article paru récemment—et, si les sénateurs veulent bien me le permettre, je citerai ce journal—nos amis américains ont décidé de proroger de deux ans ce qu'ils appellent le moratoire sur l'interdiction de la saccharine. En d'autres termes, ils n'ont pas jugé bon d'interdire l'emploi de la saccharine, produit qui est un succédané très important puisque certains particuliers l'emploient comme additif.